



PLU

Plan Local d'Urbanisme



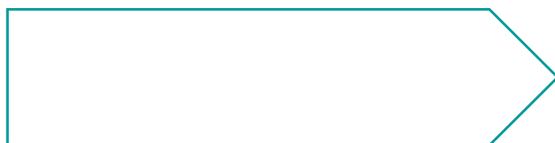
Commune de Montfaucon-en-Velay

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Février 2021



**MONTFAUCON
EN-VELAY**



Préambule **01**



Articulation SCoT et PLU **02**



Contenu du PADD **03**

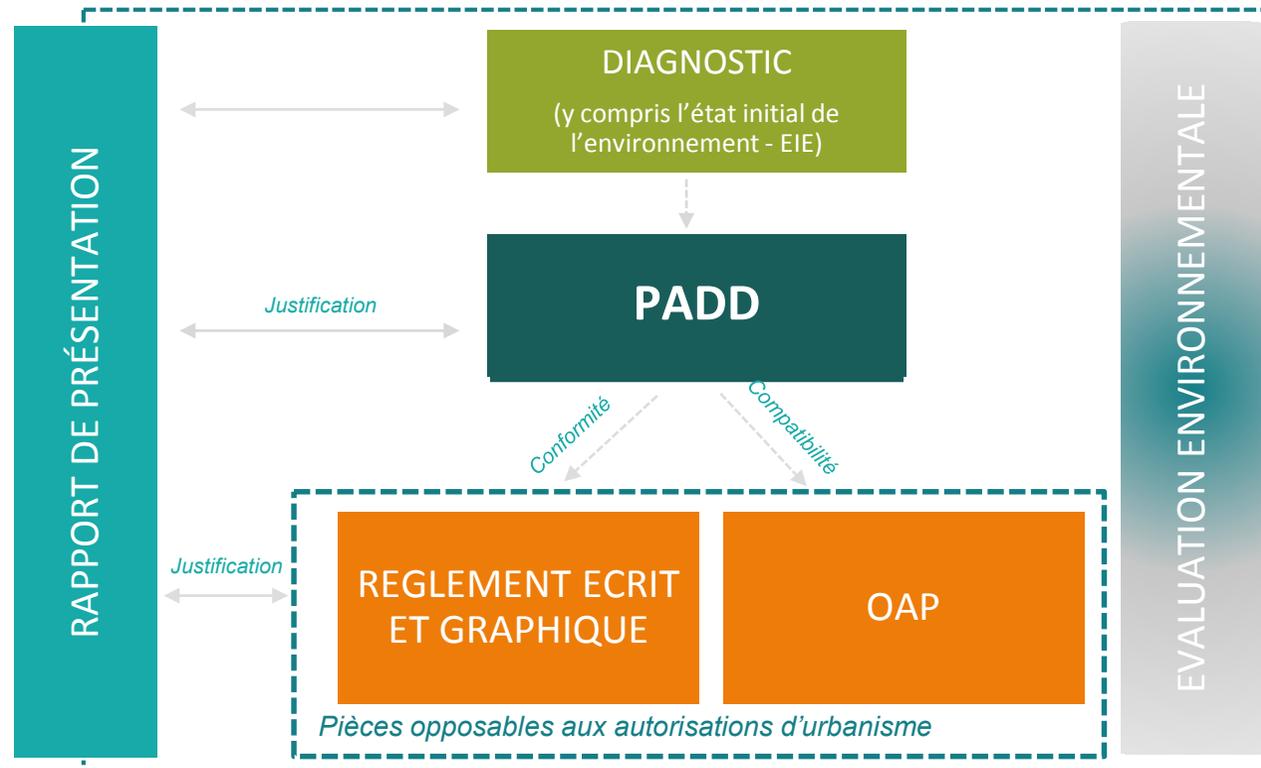
01 - PRÉAMBULE

- ❑ Au cœur du département de la Haute-Loire, **la commune de Montfaucon-en-Velay est qualifiée de bourg relais selon l'armature du SCoT Jeune-Loire. La commune compte 1 228 habitants (INSEE 2017) pour 499 hectares (4,99 km²)**. Isolée entre les gorges de la Dunières et du Lignon, la commune s'étend sur le plateau du Velay, plus précisément sur le plateau de Lapte et Montfaucon. Elle présente une altitude moyenne variant de 870 à 970 m.

- ❑ **Plus globalement, la commune de Montfaucon-en-Velay se distingue par les dynamiques suivantes :**
 - Une organisation urbaine relativement centralisée autour du bourg avec d'importantes extensions urbaines à vocation résidentielle et d'activité peu denses.
 - Une desserte routière secondaire en étoile constituée de routes départementales notamment la D105 en direction d'Yssingeaux, la D500 en direction de Ste-Sigolène et la D501 en direction de Dunières.
 - Un tissu économique attractif avec notamment :
 - Des commerces et des services de proximité (boulangeries, boucherie, tabac-presse, plusieurs hôtels-restaurants, cafés, bar, pharmacie, banque, auto-école, pompes funèbres, notaires...);
 - Un tissu artisanal et industriel bien développé (saboterie, garagiste, électricité, plâtrerie peinture...)
 - Des équipements de rayonnement intercommunal, notamment pour les services à la personne (EHPAD, Foyer de vie Saint-Nicolas), et une multitude d'infrastructures et d'équipements (école, crèche, centre de soins, gymnase, stade...)
 - Un patrimoine bâti de qualité avec plus particulièrement l'église Saint-Pierre édifiée en 1817, et la chapelle Notre-Dame qui abrite une collection de tableaux du XVIème siècle.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est un document stratégique à la fois pour le **SCoT** et le **PLU**. Il a été introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et modifié d'abord par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, ainsi que par le décret du 9 juin 2004.

Après la loi SRU et l'ordonnance du 4 juin 2004 relative à l'évaluation environnementale, la loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010 (portant Engagement National pour l'Environnement), puis la loi ALUR du 24 mars 2014, marquent une nouvelle avancée dans la recherche d'un développement équilibré et durable du territoire, en remaniant le Code de l'Urbanisme.



Il convient de noter que la loi prévoit que les orientations générales du PADD fassent l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

- ❑ **Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).** Il est le cadre de référence et le guide nécessaire à la conduite des opérations d'aménagement qui répondent aux besoins et aux enjeux de la commune.
- ❑ Il est également l'expression d'un projet politique global, s'inspirant de préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Il doit respecter les objectifs et principes d'équilibre et de durabilité exposés à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme.
- ❑ **Le PADD expose les orientations générales du projet communal** s'inscrivant dans le respect des principes qui fondent le développement durable dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :
 - **Le respect du principe d'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé d'une part**, et la préservation des espaces naturels ou agricoles et des paysages d'autre part.
 - **La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale**, d'une part, en organisant les capacités de construction et de réhabilitation pour satisfaire, sans discrimination, les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activité et d'équipement, et d'autre part en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat, ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
 - **L'utilisation économe et équilibrée des espaces intégrant** la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et sous-sol, des écosystèmes, des espaces agricoles, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Il fixe également **des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Le territoire de La commune de Montfaucon-en-Velay étant situé en zone de Montagne, le PLU doit prendre en compte les dispositions de la Loi Montagne.

02 - Articulation SCoT / PLU

- Un PADD qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Jeune-Loire, démarche politique essentielle portée par le Syndicat Mixte de la Jeune-Loire et ses rivières

- Approuvé en 2017, le SCoT Jeune Loire est, de ce fait, intégrateur des documents supra-communautaires. Il a donc pris en compte lors de sa rédaction les documents, plans et programmes de rang supérieur.

**SCoT, PLU...
2 outils aux
objectifs
différents**

Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)

Document d'urbanisme qui prévoit la stratégie du territoire à l'horizon 2035 : aménagement harmonieux de l'espace, équilibre social de l'habitat, développement économique et solidaire du territoire, préservation des espaces naturels...

Document approuvé en 2017

JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

PLU

Document essentiel à l'urbanisme opérationnel et à la politique foncière



**MONTFAUCON
EN-VELAY**

LA DÉCLINAISON DU SCOT À L'ÉCHELLE DE MONTFAUCON-EN-VELAY

ORIENTATION STRATÉGIQUE	PRINCIPALES PRESCRIPTIONS À RETENIR
Thématique 1 - La trame verte et bleue	<ul style="list-style-type: none">➤ Délimiter précisément dans les pièces réglementaires des documents d'urbanisme locaux les réservoirs de biodiversité➤ Valoriser et préserver les espaces agricoles, notamment les prairies➤ Recenser les espaces de nature en ville pour les protéger et réfléchir les projets urbains en prenant en compte le maintien des continuités écologiques
Thématique 2 - Les paysages et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none">➤ Stopper l'urbanisation linéaire le long des axes, en particulier à l'Ouest de Montfaucon➤ Encourager les travaux de rénovation des bâtiments et l'intégration des nouveaux quartiers dans la trame traditionnelle➤ Eviter les extensions urbaines positionnées en entrée de ville
Thématique 4 : L'agriculture	<ul style="list-style-type: none">➤ Favoriser le maintien des activités agricoles (périmètre de réciprocité) et veiller à la qualité architecturale des bâtiments agricoles➤ Prendre en compte les projets d'extension et de diversification des exploitations agricoles➤ Permettre le changement de vocation des bâtiments agricoles
Thématique 6 : Equilibre social et amélioration de l'habitat	<ul style="list-style-type: none">➤ Réhabiliter le parc de logements anciens pour rendre attractif les bourgs et villages du territoire tout en valorisant le patrimoine bâti➤ S'engager dans un objectif de sortie de vacance pur atteindre une part de logements vacants en 2035 n'excédant pas 9% dans les bourgs relais

LA DÉCLINAISON DU SCOT À L'ÉCHELLE DE MONTFAUCON-EN-VELAY, LES PRINCIPALES PRESCRIPTIONS À RETENIR

ORIENTATION STRATÉGIQUE	PRINCIPALES PRESCRIPTIONS À RETENIR
Thématique 7 : Les commerces, services et équipements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans les bourgs relais, comme Montfaucon-en-Velay : les nouveaux commerces de proximité doivent s'implanter au sein d'une centralité commerciale, dont le périmètre sera défini au préalable dans les documents d'urbanisme locaux
Thématique 9 : Le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier l'accueil d'activités artisanales et tertiaires au sein des centres-bourgs des communes si les activités sont compatibles avec la fonction résidentielle ➤ Maintenir et conforter les sites de production industriels présents sur le territoire, notamment ceux en lien avec les filières de la plasturgie, du textile, de la métallurgie, de l'agroalimentaire et du bois
Thématique 10 : La consommation d'espace	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre l'arrivée de 15500 nouveaux habitants à l'horizon 2035 en planifiant la construction d'environ 9800 logements tout en respectant l'armature du territoire pour un développement cohérent ➤ Les communes doivent respecter des densités minimales moyennes et les adapter selon la structure du tissu construit de la commune : « Bourgs relais : 14 logements/ha (environ 700 m² par logt) » ➤ Prévoir une part de 45% des constructions neuves en renouvellement urbain en mobilisant en priorité les potentiels fonciers situés à l'intérieur de l'enveloppe bâtie ➤ Favoriser la densification des ZAE existantes en mobilisant en priorité les 25,5 ha disponibles au sein de ces dernières ➤ Calibrer les projets de création de nouvelles ZAE aux stocks fonciers suivants assurant une répartition équilibrée de 80% des emplois non présentsiels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les besoins fonciers pour la CC du Pays de Montfaucon sont estimés à 19 ha dont 12,7 ha en extension et 6,3 ha au sein des ZAE existantes

03 - Le contenu du PADD (2020 – 2032) : orientations stratégiques et objectifs

- ❑ **Le PADD a été co-construit** à partir des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic et du SCoT. Il **se structure autour de deux grandes ambitions stratégiques qui se déclinent sur des objectifs non hiérarchisés, complémentaires et indissociables**, dans un souci d'assurer un développement cohérent du territoire, avec pour fil conducteur les principes suivants :



IDENTITE RURALE ET
INDUSTRIELLE



VIE DE PROXIMITE



QUALITÉ
DU CADRE
DE VIE

AMBITION N°1

Le renforcement de l'attractivité résidentielle du centre-bourg

1.1 - « Retrouver » le chemin d'une croissance démographique pérenne

1.2 - Conduire une politique de l'habitat favorisant une gestion économe de l'espace

1.3 – Redynamiser le centre-bourg afin d'améliorer la qualité de vie des habitants ...

1.4 – Consolider l'offre de services et d'équipements locaux qui contribue à assurer une vie de proximité de qualité aux habitants

1.5 – Conforter un tissu industriel dynamique et créateur d'emplois, garant de l'identité communale...

AMBITION N°2

La préservation du cadre de vie et de l'identité rurale du territoire

2.1 - Promouvoir une agriculture responsable qui contribue à la fois à la dynamique du territoire et à la valorisation du cadre de vie

2.2 - Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et continuités écologiques, éléments identitaires de la commune

2.3 – Accompagner le développement de nouvelles formes de mobilité

2.4 – Engager la transition énergétique et écologique basée sur les potentialités du territoire

2.5 – Prendre en compte les nuisances liés au trafic routier sur le réseau de voies départementales...

Ambition n°1 :

*Le renforcement de l'attractivité
résidentielle du centre-bourg*

❑ Objectif n°1.1 : « Retrouver » le chemin d'une croissance démographique pérenne

- **Enrayer la chute démographique observée depuis 50 ans, liée au solde naturel négatif, en favorisant l'accueil de nouvelles populations.**
 - La commune de Montfaucon-en-Velay souhaite inverser les tendances démographiques actuelles (1228 habs en 2017) en favorisant l'accueil de nouvelles populations. **Elle envisage ainsi d'avoir une croissance démographique modérée permettant d'atteindre les 1310 habitants à un horizon de 12 ans (soit un gain d'environ 80 habitants)**, objectif basé sur un rythme de croissance ambitieux de +0,71%/an, conforme aux ambitions du SCoT pour le Pays Jeune Loire.

Scénario de développement retenu à un horizon de 12 ans (2020-2032)

Scénario « Croissance SCoT de la population »

1 310 habitants (+0,71%/an)

Objectif de production de logements

106 logts

Nbre de logts vacants remis sur le marché - 24 lgts

Densité de logements

14 logts / ha (700 m² par logt)

Taux de rétention foncière

40%

Enveloppe foncière

≈ 11 ha

□ Objectif n°1.2 : Conduire une politique de l'habitat favorisant une gestion économe de l'espace

- Produire **106 nouveaux logements** pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants, pallier au desserrement des ménages, renouveler le parc insalubre, vétuste et les logements démolis...
- Produire au moins **50% des nouveaux logements** au sein de l'enveloppe urbaine existante du bourg, par **densification** (construction dans des « dents creuses », via des divisions parcellaires) **ou en renouvellement** (restructuration des bâtiments anciens, changement de destination).
- **Maîtriser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers** en respectant une **enveloppe foncière plafond** pour l'habitat d'environ **11 hectares** et un **objectif de densité de 14 logt/ha** (environ 17 ha à vocation d'habitat ont été consommés sur les 10 dernières années)

Scénario de développement retenu à un horizon de 12 ans (2020-2032)

Scénario « Croissance SCoT de la population »
1 310 habitants (+0,71%/an)

Objectif de production de logements
106 logts

Nbre de logts vacants remis sur le marché - **24 lgts**

Densité de logements
14 logts / ha (700 m² par logt)

Taux de rétention foncière
40%

Enveloppe foncière
≈ 11 ha

❑ Objectif n°1.2 : Conduire une politique de l'habitat favorisant une gestion économe de l'espace

- **Diversifier l'offre de logements afin proposer un parcours résidentiel complet sur le territoire et de répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle** que ce soit de forme urbaine (maisons individuelles, logements intermédiaires, logements collectifs), de statut (accession à la propriété, logements locatifs, logements sociaux) et de taille (personnes seules, personnes âgées) ;
- **Soutenir les opérations innovantes de type écoquartier** (habitat écologique)
- **Engager une réflexion pour définir les besoins des personnes vieillissantes**, tout en prenant en compte les équipements des communes alentours
 - Développer les solutions alternatives aux EHPAD, de type résidence sénior ou foyer-logement, qui doivent être localisés dans les centralités, avec une offre de services;
 - Proposer des logements adaptés permettant le maintien à domicile.

❑ Objectif n°1.3 : Redynamiser le centre-bourg en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

La commune, à travers son PADD, souhaite afficher sa volonté de redynamiser son centre-bourg en se réappropriant les espaces les composant et en assurant une mixité des fonctions urbaines.

- **Reconquérir le parc de logements vacants et valoriser le bâti dégradé** (logements indignes et vétustes) **en centre-bourg**
 - **La commune se fixe un objectif de tendre vers moins de 15% de taux de vacance** (soit 24 logements vacants remis sur le marché en 12 ans), perspective raisonnable au regard du potentiel de logements vacants actuel.
- **Encourager les propriétaires occupants / bailleurs à la réhabilitation et à la rénovation de leurs logements** (réhabilitation énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie)
- **Engager la réhabilitation du patrimoine bâti communal tel que le bâtiment Saint-François en privilégiant la mixité fonctionnelle** (espace de co-working, activités tertiaires, appartements...)

- **Préserver la vitalité commerciale du centre bourg, maintenir la dynamique de « vraie vie de village » en favorisant la mixité des usages**
 - Favoriser les pratiques de proximité (*usages locaux*) et capter les flux de passage pour valoriser les commerces
 - Permettre l'installation de nouveaux commerces et l'évolution des commerces de proximité existants, encourager la réhabilitation des commerces vacants
 - Anticiper les cessions-reprises, conserver les usages « commerçants » en rez-de-chaussée
 - Valoriser l'offre commerciale ambulante (marché local, foires...)

- **Conduire une politique d'aménagement urbain qualitative en repensant la centralité du bourg**
 - **Requalifier et aménager les espaces publics** (trottoirs, voiries...) qui contribuent à l'attractivité du bourg (Rue centrale...), notamment ceux porteurs de vie sociale ;
 - **Encadrer les réhabilitations du bâti** pour veiller au respect des principes architecturaux de la construction d'origine (gabarit, implantation, façades...)
 - **Développer une politique foncière anticipatrice** afin de contribuer à la maîtrise du développement urbain et faciliter la réalisation des projets d'aménagement

- **Renforcer l'accessibilité** : repenser le plan de circulation en lien avec le trafic poids-lourds, développer les capacités de stationnement, améliorer les connexions entre le bourg et les quartiers pavillonnaires situés en périphérie immédiate, mais aussi favoriser les déplacements doux (liaisons piétonnes inter-quartiers, pistes cyclables).

□ Objectif n° 1.4 : Consolider l'offre de services et d'équipements locaux qui contribue à assurer une vie de proximité de qualité aux habitants, en partenariat avec la Communauté de communes

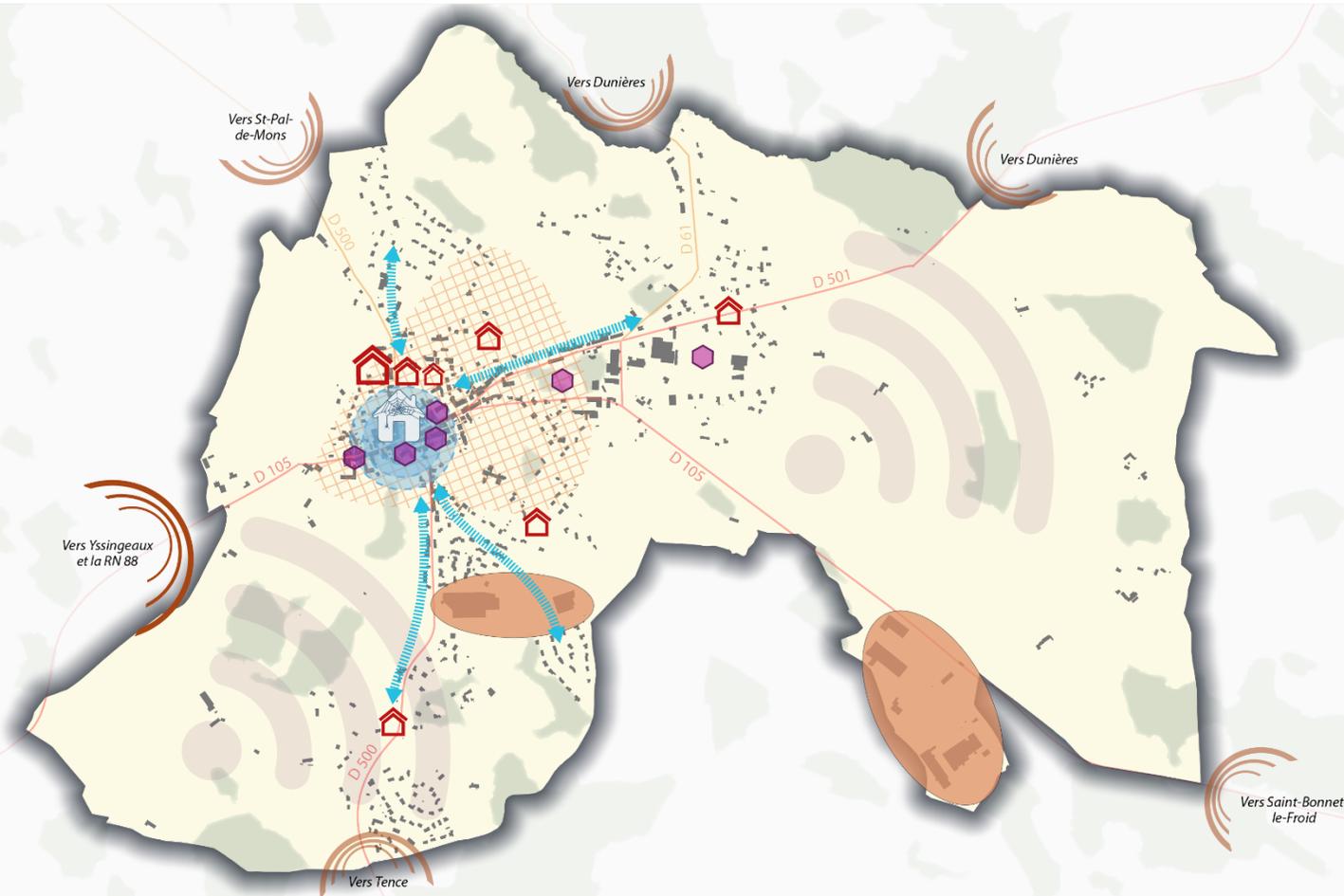
- **Pérenniser l'offre de services (services de santé, culturels, éducatifs et sociaux)** afin de garantir les solidarités et liens sociaux propres au territoire rural (réflexion autour des Maisons de Services homologuées « *Maisons France Services* ») ;
- **Conforter les équipements structurants locaux** : équipements sportifs et de loisirs, équipements culturels intercommunaux (école de musique, médiathèque)
- **Optimiser la couverture numérique et téléphonique sur la commune** et poursuivre le déploiement de la fibre optique en lien avec les donneurs d'ordre, levier de développement essentiel en termes d'attractivité résidentielle et économique.

❑ Objectif 1.5 : Conforter un tissu industriel dynamique et créateur d'emplois, garant de l'identité communale, en proposant des conditions d'accueil susceptibles de renforcer l'attractivité économique du territoire

- **Ajuster l'offre foncière à vocation économique à l'échelle intercommunale** au regard des dynamiques économiques locales afin de limiter les impacts sur les espaces naturels et agricoles
 - **Optimiser les capacités d'accueil des zones d'activités existantes**, en particulier la ZAE « structurante » du Cantonner I et II, plateforme industrielle de 19,5 ha à cheval sur deux communes (Montfaucon et Montregard, 2 300m² disponibles) et la ZAE de Jacquet (7 700 m² disponibles)
 - **Préserver les implantations économiques existantes (industrielles, artisanales...) en leur ménageant des marges de développement (extensions mesurées)**
- **Assurer le maintien de l'activité industrielle sur le territoire**, plus particulièrement celle liée aux secteurs de la plasturgie, du textile et de la mécanique.
- **Améliorer l'accessibilité au territoire**, en particulier les liaisons avec la RN88 afin de limiter l'enclavement du plateau

AMBITION N° 1 - LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DU CENTRE-BOURG

Carte de synthèse - Ambition n°1 : Le renforcement de l'attractivité résidentielle du centre-bourg



Objectif n°1.1 : « Retrouver » le chemin d'une croissance démographique pérenne

 Enrayer la chute démographique en valorisant l'accueil de nouvelles populations

Objectif n°1.2 : Conduire une politique de l'habitat favorisant une gestion économe de l'espace

 Diversifier l'offre de logement (parcours résidentiel complet, mixité sociale et intergénérationnelle), en favorisant la densification et le renouvellement urbain

Objectif n°1.3 : Redynamiser le centre-bourg en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

 Reacquérir le parc de logements vacants et valoriser le bâti dégradé

 Préserver la vitalité commerciale du centre-bourg et conduire une politique d'aménagement urbain qualitative en repensant la centralité du bourg

 Renforcer l'accessibilité (trafic PL, capacités de stationnement, connexions quartiers pavillonnaires/bourg, liaisons piétonnes...)

Objectif n° 1.4 : Consolider l'offre de services et d'équipements locaux qui contribue à assurer une vie de proximité de qualité aux habitants, en partenariat avec la Communauté de communes

 Pérenniser l'offre de services (Santé / Culturels / Educatifs / Sociaux) et conforter les équipements structurants

 Optimiser la couverture numérique et téléphonique sur la commune

Objectif 1.5 : Conforter un tissu industriel dynamique et créateur d'emplois, garant de l'identité communale, en proposant des conditions d'accueil susceptibles de renforcer l'attractivité économique du territoire

 Optimiser les capacités d'accueil des zones d'activité existantes tout en assurant le maintien de l'activité industrielle sur le territoire

 Améliorer l'accessibilité au territoire, en particulier les liaisons avec la RN88

Ambition n°2 :

La préservation du cadre de vie et de l'identité rurale du territoire

❑ Objectif n° 2.1 : Promouvoir une agriculture responsable qui contribue à la fois à la dynamique du territoire et à la valorisation du cadre de vie

Pour le territoire, il s'agit avant tout de **préserver et diversifier cette activité agricole qui contribue à la fois à la dynamique économique du territoire** (maintien des exploitations, développement de nouvelles activités) et à la **valorisation du cadre de vie** (en termes de paysage notamment)

- **Préserver les espaces agricoles pour maintenir une activité extensive et limiter l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles en cherchant à rationaliser le développement de l'urbanisation.**
- **Préserver la vocation des hameaux agricoles afin de garantir la fonctionnalité des espaces agricoles dans l'organisation du territoire.** Il s'agit notamment de favoriser le développement des exploitations agricoles et de limiter les conflits d'usage engendrés par l'implantation d'habitations à proximité des exploitations.
- **Être partie prenante de la démarche engagée en matière d'alimentation durable par la Jeune Loire via le Projet Alimentaire de Territoire (PAT).** Celui-ci a pour vocation de fédérer les acteurs d'un territoire autour du thème de l'alimentation. Il vise à développer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et une alimentation de qualité accessible à tous.

❑ Objectif n°2.2 : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et continuités écologiques, éléments identitaires de la commune

- **Préserver les éléments de biodiversité** (maillage bocager, prairies à pâturage...) **par le maintien d'une agriculture extensive et l'utilisation d'outils réglementaires** (Secteurs protégés pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- **Protéger le ruisseau de Brossettes** et les zones humides localisées à proximité qui constituent un pool de biodiversité intéressant

❑ Objectif n°2.3 : Accompagner le développement de nouvelles formes de mobilité

- **Développer le maillage de liaisons douces**, entre les différentes zones à vocation d'habitat, de services et d'activités, pour faciliter les déplacements de proximité des ménages
- **Encourager les pratiques de covoiturage au quotidien** en s'appuyant entre autres sur les aires existantes et sur l'utilisation partagée de véhicules (Autopartage) ;
- **Encourager les initiatives en faveur du développement de véhicules électriques et l'aménagement d'infrastructures dédiées** (borne de recharge électrique par exemple).
- **Valoriser la voie verte de Montfaucon, tronçon de la Via Fluvia**, qui offre un parcours sécurisé et adapté aux mobilités douces quasi-continu

☐ Objectif n°2.4 : Engager la transition énergétique et écologique basée sur les potentialités du territoire

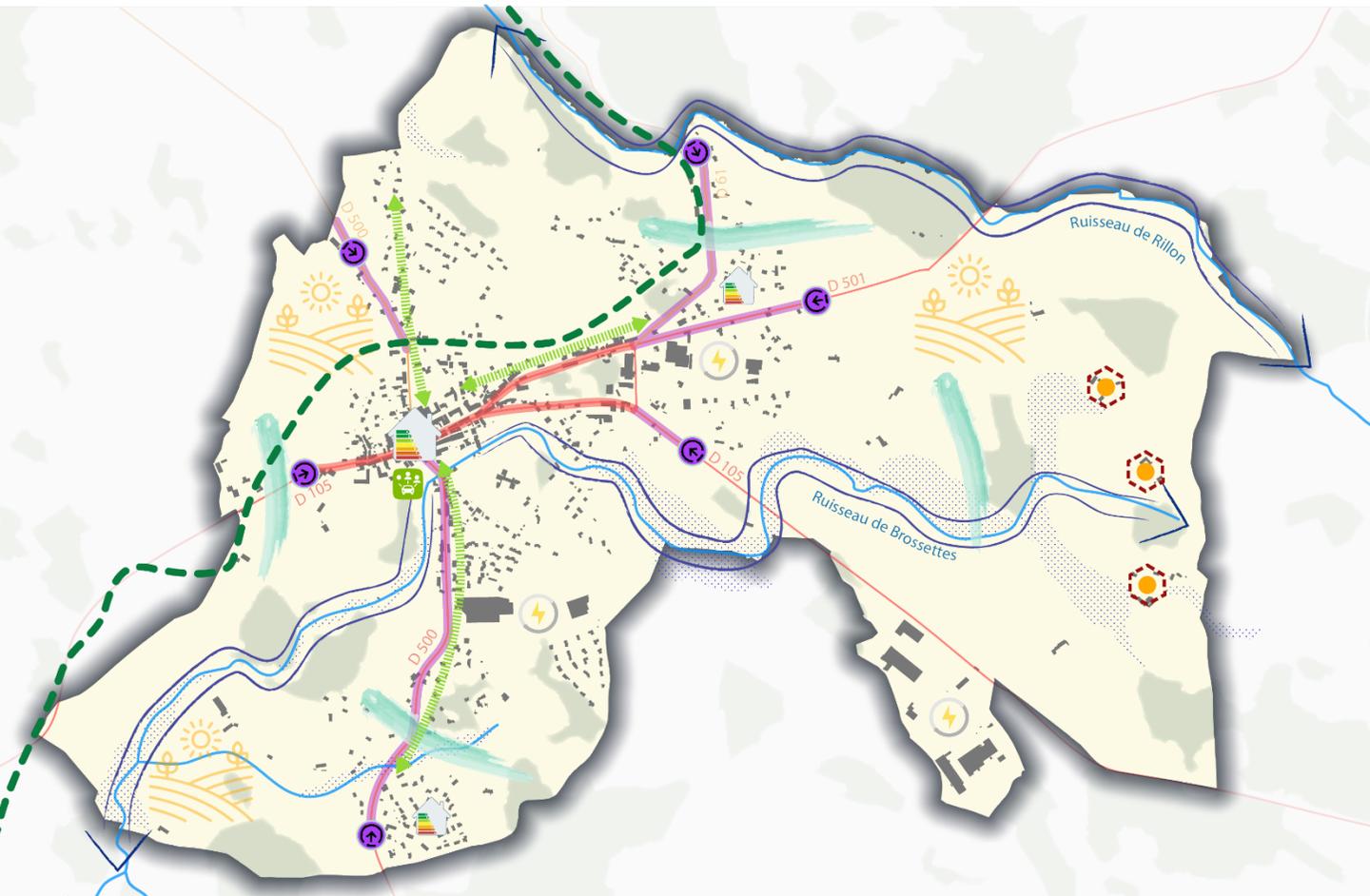
- **Lutter contre la précarité énergétique des logements**, en particulier dans le centre-bourg, et intensifier les constructions de bâtiments écologiques
- **Limiter l'urbanisation linéaire le long des voies (D105, D500 et D501 notamment)**, mais aussi veiller à assurer la qualité urbaine et paysagère des espaces bâtis en valorisant les entrées de bourg
- **Proposer des alternatives à la voiture individuelle** : pistes cyclables, cheminements piétons, liaisons douces...
- **Encourager la production des énergies renouvelables** : solaire thermique ou photovoltaïque, réseau de chaleur...

☐ Objectif n°2.5 : Prendre en compte les nuisances liées au trafic routier sur le réseau de voies départementales qui dessert le bourg de Montfaucon

- **Intégrer des dispositions dans l'aménagement et la construction permettant de limiter l'exposition aux nuisances, sonores notamment, liées aux axes de circulation.**

AMBITION N°2 : LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE ET DE L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

Carte de synthèse - Ambition n°2 : La préservation du cadre de vie et de l'identité rurale du territoire



- Objectif n° 2.1 : Promouvoir une agriculture responsable qui contribue à la fois à la dynamique du territoire et à la valorisation du cadre de vie**
- Préserver les espaces agricoles et maintenir une activité extensive ; être partie prenante de la démarche d'alimentation durable engagée par la Jeune Loire via le Projet Alimentaire de Territoire
 - Préserver la vocation des hameaux agricoles
- Objectif n°2.2 : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et continuités écologiques, éléments identitaires de la commune**
- Préserver les éléments de biodiversité (maillage bocager, prairies à pâturage...)
 - Protéger le ruisseau de Brossettes et les zones humides localisées à proximité qui constituent un pool de biodiversité intéressant
- Objectif n°2.3 : Accompagner le développement de nouvelles formes de mobilité**
- Développer le maillage de liaisons douces
 - Encourager les pratiques de covoiturage au quotidien en s'appuyant entre autres sur les aires existantes et sur l'utilisation partagée de véhicules
 - Valoriser la voie verte de Montfaucon, tronçon de la Via Fluvia
- Objectif n°2.4 : Engager la transition énergétique et écologique basée sur les potentialités du territoire**
- Lutter contre la précarité énergétique des logements et intensifier les constructions de bâtiments écologiques
 - Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire thermique ou photovoltaïque, réseau de chaleur...);
 - Limiter l'urbanisation linéaire le long des voies et veiller à assurer la qualité urbaine et paysagère des espaces bâtis tout en valorisant les entrées de bourgs
- Objectif n°2.5 : Prendre en compte les nuisances liées au trafic routier sur le réseau de voies départementales qui dessert le bourg de Montfaucon**
- Intégrer des dispositions de réduction des nuisances liées aux axes de circulation dans l'aménagement et la construction



CAMPUS

DÉVELOPPEMENT